

L'an deux mille dix, le vingt huit juin à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur VELAY Robert, Maire.

Présents M.M. : VELAY R. - CORPORANDY P. - JACQUEMOUD P. PASSERON Y.
DAVID J.P. – PEYRE J – VIZZA E. - DALMASSO A - LESCA A.
GALTRAIN P. – NOEL M.J. - MICOL G. - LOMBARD M. – COLLE E. –
MAURIN JP - FERRER R.

Pouvoirs M.M. : REDELSPERGER A.M. à PASSERON Y

Absents M.M. : MICHEL J - DROGREY C

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de seize il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Mme NOEL Marie-Josée a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1/ BATIMENTS ANCIENNE GENDARMERIE : LOCAUX A USAGE DES PROFESSIONNELS DE SANTE

Après deux réunions de travail avec l'ensemble des professionnels de santé travaillant sur la commune et deux laboratoires d'analyses médicales , il apparait qu'un besoin de création de locaux existait et pouvait être satisfait grâce au réaménagement du rez-de-chaussée de l'ancienne gendarmerie.

Un maître d'œuvre a été désigné et doit nous remettre un A.P.S. (avant projet sommaire) au plus tôt comprenant un local d'une surface de 80 à 90 m2 pour le laboratoire d'analyses médicales.

D'autre part les services sociaux du Conseil général (D.A.M.S.) qui louent actuellement des locaux à un particulier ont souhaité disposer de locaux plus adaptés dans cette nouvelle structure afin de tenir des permanences.

Au total, une surface de 200 à 220 m2 sera ainsi aménagée.

Ces locaux seront loués et les logements restants (16) seront mis en vente après rénovation des parties communes (cages d'escaliers, halls et façades).

Un règlement de copropriété sera élaboré au préalable. Celui-ci devra définir notamment l'affectation précise des stationnements à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments.

2/ LOTISSEMENT N°4 QUARTIER DE LA COLETTE : ATTRIBUTION DES LOTS

Notre conseil avait précédemment délibéré pour fixer le prix unitaire de vente de ces 6 lots à 80 000 €.

Le conseil décide d'attribuer ainsi les lots :

- Lot n°1 : Mr et Mme DINGER Guy-Marc,
- Lot n°2 : Mr et Mme PASCAL-NOUVIALE Jean-Baptiste
- Lot n°3 : Mr et Mme JAHIER Patrice,
- lot n°4 : Mr et Mme MICOL Frédéric
- lot n°5 : Mr THERVILLE Dominique et Mme POULALIER Laurence
- Lots n° 6 : Mr et Mme FRIZON Laurent

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité

3/DESIGNATION DU JURY D'ASSISES 2011

Comme chaque année, conformément aux directives de la Préfecture, il appartient au Conseil Municipal de tirer au sort six personnes sur la liste électorale afin d'établir la liste préparatoire du Jury d'Assises pour l'année 2011.

Après tirage au sort, la liste s'établit comme suit :

- **Mme PALLANCA Christiane épouse BOUCHET**, née le 04/07/1944 à PUGET THENIERS, domiciliée Avenue des Anciens Combattants – 06260 PUGET THENIERS,
- **Mme YSENBAERT Danielle épouse PLET**, née le 19/05/1953 à WATTRELOS(59), domiciliée 24 Bd François Boyer – 06260 PUGET THENIERS,
- **Mr GILLET Jean-René**, né le 05/09/1950 à PUGET THENIERS, domicilié Hameau les Blanqueries – 06260 PUGET THENIERS,
- **Mr BOLOGNA Vincent**, né le 09/12/1971 à NICE, domicilié 02 Rue Judaique – 06260 PUGET THENIERS,
- **Mme MARIN Nicole épouse GATTI**, née le 10/07/1947 à ORAN, domiciliée Quartier de l'Île, 42 Avenue Alexandre Bottin – 06260 PUGET THENIERS,
- **Mr BARRILLIE Eric**, né le 26/06/1963 à CAGNES SUR MER, domicilié Villa Lou Paradou, Quartier de la Colette – 06260 PUGET THENIERS.

4/ RECONDUCTION DE LA LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE CAISSE D'EPARGNE

En 2009 nous avons ouvert une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Épargne afin de préfinancer les subventions attendues pour les travaux du réseau de chaleur bois et de la plateforme à plaquettes forestières.

Cette ligne de trésorerie d'un montant maximal de 500 000 € et d'une durée de un an nous a servi à la fin de l'année 2009 et début 2010 dans l'attente de ces subventions.

Bien que nous l'ayons aujourd'hui entièrement remboursée depuis plusieurs mois il demeure souhaitable de pouvoir en disposer pour une année supplémentaire à des taux particulièrement intéressants (1,14 %).

En effet nous aurons à faire face dans les mois qui viennent à un probable décalage entre le prix à verser pour la rupture anticipée du bail à construction de l'ancienne gendarmerie (720 000 €) et la vente des 16 logements de ces bâtiments, la vente des 6 lots de la Colette ne compensant qu'en partie cette dépense (6 X 80 000 = 480 000 €, diminués du coût des travaux de viabilisation).

On notera que bien entendu cette ligne de trésorerie n'a un coût que si l'on s'en sert.

Le conseil délibère pour reconduire la ligne de trésorerie interactive contractée auprès de la Caisse d'Épargne.

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

5/ DECISION MODIFICATIVE N°1

Budget communal

Nous avons encaissé la somme de 7 700 € correspondant à un remboursement versé par les assurances AXA pour des dégradations de la toiture de l'abattoir.

Cette recette concerne le syndicat mixte de l'abattoir. Il y a donc lieu d'ouvrir les crédits nécessaires pour son reversement à ce syndicat.

D'autre part il serait souhaitable de financer directement l'éclairage public de la nouvelle voie des Trénières pour un coût de 30 000 € maximum.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

Régie de l'eau et de l'assainissement

Il y a lieu d'abonder l'article 673 (titres annulés) dont les 1 000 € de prévision budgétaire s'avèrent insuffisants pour faire face à différents réduction de titres.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

6/ AIDE A LA RENOVATION DES FACADES

Mr et Mme LAUGIER Roger, 02 Place Aristide Maillol : 6 966 €

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

7/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- ASL LES BLANQUERIES : 200 €
- ASSOCIATION DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE : 500 €
- LE RAT D'EAU LIVRE : 4 000 €
- ASSOCIATION DES MAIRES DU VAR : 1 000 €

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

8/ QUESTIONS DIVERSES

Droit de stationnement des taxis :

Le Conseil Municipal décide d'augmenter ces droits afin de les fixer à 1 500 € au lieu de 1000 € par an.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

Enseignes Lumineuses :

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le tarif des enseignes lumineuses qui n'a pas été réévalué depuis juin 2008 à 176 €.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

Télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité

Une convention établie entre la Préfecture et la commune va permettre la transmission des arrêtés et délibérations rendues par le Conseil Municipal par voie électronique.

Ce nouveau système permettra un retour très rapide des documents après visa des services du contrôle de la légalité.

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

Voirie : interdiction d'ouverture de chaussée

Il apparait nécessaire à l'avenir d'interdire la réouverture de la chaussée sur la voirie communale ayant fait l'objet d'un nouveau revêtement pendant un délai de 5 ans.

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

Eclairage public :

Afin de permettre la baisse de la consommation d'énergie, une étude de diagnostic sur l'éclairage public va être réalisée par le S.D.E.G..

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

Tarif des spectacles été 2010 :

- Spectacle de traveling Palace : 4 €,
- LE PALAIS NIBO et ses pensionnaires : 6 €
- L'échelle à 2 temps : 3 €
- Stage de cirque : 35 € par enfant,
- Stage master class : 50 €

Avis favorable du Conseil, voté à l'unanimité.

La séance est levée à 22 h.

La Secrétaire

Le Maire

NOEL Marie-Josée

VELAY Robert

